
RÉSULTATS 2005 ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

20 février 2006

I – Progression du résultat net de 33% en 2005

Chiffre d'affaires de 1571 M€ : + 3,8 %

EBITDA* de 974 M€ : + 3,4 %

Résultat opérationnel de 640 M€ : + 2,5 %

Résultat net de 195 M€ : + 33 %

Marge brute d'autofinancement de 530 M€ : + 1,9 %

(* EBITDA = résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions)

Activité 2005

Le chiffre d'affaires d'APRR s'établit à 1 571 millions d'euros en 2005, contre 1 513 millions d'euros en 2004, soit une progression de 3,8 %.

(en millions d'euros)	2004	2005	Variation (%)
Péages	1 468	1 525	+ 3,9 %
Installations Commerciales	27	27	+ 0 %
Télécommunications et autres	18	19	+ 6,1 %
Chiffre d'affaires total	1 513	1 571	+ 3,8 %

L'augmentation de **3,9 % des recettes de péage** du Groupe, qui se sont élevées à 1 525 millions d'euros en 2005 contre 1 468 millions d'euros en 2004 s'explique pour l'essentiel par la contribution des tarifs, compte tenu de la stabilité du trafic. Celui-ci, mesuré en kilomètres parcourus, affiche une variation positive de 0,1 % entre 2004 et 2005, dont une hausse de 0,4 % pour les véhicules légers et une baisse de 0,8 % pour les poids lourds.

Alors qu'aucune nouvelle section n'a été ouverte sur le réseau en 2005, la fermeture du tunnel du Fréjus de juin à août, suite à un incendie et les travaux de rénovation du tunnel de l'Epine entre Lyon et Chambéry de mai à octobre ont représenté un manque à gagner de l'ordre de 9 millions d'euros.

Les autres recettes représentent environ 3 % du chiffre d'affaires et sont restées stables par rapport à 2004.

Résultats 2005

(en millions d'euros)	2004	2005	Variation (%)
EBITDA	941	974	+ 3,4 %
Résultat opérationnel	624	640	+ 2,5 %
Résultat financier	(403)	(341)	+ 15 %
Résultat net	146	195	+ 33 %

L'EBITDA, 974 millions d'euros en 2005, est en hausse de 3,4 % par rapport à 2004, grâce à la poursuite de l'amélioration de la productivité du péage. Le taux de transactions par télépéage est passé de 21 % au 31 décembre 2004 à 23 % au 31 décembre 2005.

La marge d'EBITDA s'établit à 62,0 % en 2005 ; hors charges non récurrentes à hauteur de 20 M€, elle aurait atteint 63,2 % à comparer à 62,2 % en 2004.

Le résultat opérationnel progresse de 2,5 %, malgré des conditions climatiques très défavorables sur les quatre premiers mois de 2005 qui ont entraîné un surcoût important au niveau des dépenses de viabilité hivernale.

Le résultat financier s'améliore de 15 % du fait de la poursuite de la réduction de l'endettement net du Groupe et de la baisse du coût moyen de la dette.

Ces évolutions conduisent à une forte progression du résultat net du Groupe, qui s'établit à 195 M€ au 31 décembre 2005, en hausse de 33 % par rapport à 2004.

Une structure financière solide

La marge brute d'autofinancement augmente de 1,9 %, de 520 M€ à 530 M€. Elle permet au Groupe l'autofinancement total de ses investissements (soit 287 M€), le paiement du dividende (soit 104 M€) et la réduction de sa dette financière nette qui est passée de 5 235 M€ fin 2004 à 5 078 M€ fin 2005. Le ratio dette financière nette / EBITDA s'établit à 5,2 x en 2005 contre 5,6 x en 2004.

Distribution de dividendes

Conformément à l'engagement pris lors de son introduction en bourse, le Groupe a distribué, au titre de l'exercice 2004, un dividende de 0,92 euros par action, représentant 70% du résultat net.

II – Changement de contrôle

L'Etat et Autoroutes de France ont cédé ce jour leur participation de 70,2 % dans APRR au consortium constitué, au sein de la société EIFFARIE, entre EIFFAGE et le groupe MACQUARIE, mettant ainsi un terme au processus de privatisation d'APRR initié le 7 juin 2005.

Le Conseil d'Administration d'APRR a coopté ce jour cinq nouveaux administrateurs désignés sur proposition des deux nouveaux actionnaires et a nommé Jean-François Roverato en qualité de Président-Directeur Général d'APRR. Le Conseil d'Administration d'AREA, filiale à 100 % d'APRR, a porté Jean-François Roverato à sa présidence ce même jour. Philippe Nourry a, par ailleurs été nommé Directeur Opérationnel d'APRR et Directeur Général d'AREA.

Conformément à la réglementation boursière, un projet de garantie de cours sera déposé auprès de l'AMF par EIFFARIE dans les prochains jours. Il permettra, sous réserve de l'approbation de l'AMF, aux actionnaires actuels d'APRR de céder leurs actions à 61 €, prix auquel l'Etat et Autoroutes de France ont vendu ce jour leur bloc majoritaire. Le Conseil d'Administration d'APRR a décidé, dans sa séance du 20 février 2006, de recommander, à l'unanimité, aux actionnaires d'apporter leurs actions à cette garantie de cours qui leur assure une prime de 37 % sur le dernier cours précédant le lancement de la procédure de privatisation. EIFFARIE a fait part de son intention, si le nombre de titres acquis à



l'issue de la garantie de cours le permet, de mettre en œuvre une offre publique de retrait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire.